

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 23 novembre 2021 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 220, rue Goodfellow

Nature et effets des dérogations mineures :

Cette demande de dérogations mineures concerne une demande de lotissement et vise à:

- Permettre le lotissement d'un terrain d'une largeur de 6,12 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une largeur minimale de terrain de 100 mètres;
- Permettre le lotissement d'un terrain d'une largeur de 12,46 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une largeur minimale de terrain de 100 mètres;
- Permettre le lotissement d'un terrain d'une profondeur moyenne de 86,46 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une profondeur moyenne minimale de terrain de 100 mètres;
- Permettre le lotissement d'un terrain d'une profondeur moyenne de 83,41 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une profondeur moyenne minimale de terrain de 100 mètres;
- Permettre le lotissement d'un terrain d'une superficie de 529,1 mètres carrés, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une superficie minimale de terrain de 10 000 mètres;
- Permettre le lotissement d'un terrain d'une superficie de 1 099,5 mètres carrés, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une superficie minimale de terrain de 10 000 mètres.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 5 novembre 2021.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier